6ème Congrès Mondial pour l'abolition de la peine de mort
Développer des clubs de droits de l'homme au sein des établissements scolaires
L'expérience de l'Institut arabe des droits de l'homme
Fiche méthodologique

Présentation rapide des clubs de droits de l'homme

1- Cadre général :

Dans le cadre de la réforme du système éducatif en Tunisie, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale en Mars 2011.
Avec l'appui de la Task Force Education Citoyenne (regroupant 6 agences des Nations Unies, à savoir ; UNESCO, HCDH, UNFPA, UNICEF, PNUD et HCR) une stratégie sur l'Education à la Citoyenneté a été élaborée portant sur trois grands axes :

- la révision des manuels scolaires,
- la formation continue des pédagogues et des cadres de l'enseignement aux droits de l'homme.
- la modélisation des clubs de citoyenneté et droits de l'homme,

Ce dernier axe consiste en la création de clubs de citoyenneté dans les établissements scolaires (primaires et secondaires) tunisiens ayant comme objectif principal la participation active et dynamique des jeunes dans la vie scolaire et publique d'une part et d'autre part la modélisation et la mise en place de nouvelles expériences éducatives.

L'expérience de clubs de citoyenneté a démarré durant l'année scolaire 2011-2012 avec la création de 7 clubs pilotes dans 7 régions différentes de la Tunisie, dans des établissements de quartiers connaissant une vulnérabilité sociale et économique.
A aujourd'hui le nombre de clubs s'élève à 21 clubs touchant 578 bénéficiaires dont 541 élèves et 63 enseignants et directeurs. Sans oublier les membres de la société sociale.

Objectifs de la création des clubs de droits de l'homme :

Partant du constat qu'après le 14 janvier 2011, l'école doit jouer un rôle nouveau dans la formation et l'éveil du citoyen, ces Clubs ont été conçus comme des espaces de participation et d'initiative directes des jeunes, d'expérimentation de la gestion participative, d'intégration de la culture démocratique et les principes des droits de l'homme dans la vie des établissements scolaires, et d'ouverture des écoles sur leur environnement social et notamment les associations locales intervenant sur des thèmes d'intérêt pour les jeunes.

Objectifs spécifiques :

- Vulgariser les concepts des droits de l'Homme et de la citoyenneté.
- Participer activement à la vie scolaire et publique.
- Former des jeunes leaders actifs participant à la vie scolaire et publique de leur région.
- Création d'espace d'échange, d'écoute et de création, permettant le développement l'esprit critique chez les jeunes loin des notions de radicalisation et de discrimination.

Spécificité du club de citoyenneté :

1- **Structure :**

La spécificité du club de citoyenneté réside dans sa structure à savoir le comité de coordination du club.

Ce comité est chargé de veiller à la mise en place et à l'exécution du projet identifié par les membres du club.

Ce comité mixte respectant le principe de parité est composé d'adultes (directeur, enseignants) et des jeunes :

- 1 représentant de l'établissement scolaire ciblé (directeur ou surveillant),
- 1 représentant de la société civile locale,
- 2 représentants des élèves membres du club (1 fille et 1 garçon),
- 2 représentants des enseignants (1 homme et 1 femme)

Les ***élèves*** désireux de s'engager au sein du club présentent spontanément leur candidature au moment de l'annonce de la création des clubs au niveau des espaces scolaires.

Les ***représentants des enseignants*** engagés pour la coordination du club sont sélectionnés selon les critères d'engagement civique et de bénévolat.

Les représentants de la société civile seront proposés (désigner) par l'IADH et ses partenaires et selon la nature du projet citoyen identifié.

Les enseignants et le directeur d'établissement auront une ***redevabilité morale*** envers les jeunes. Ils devront faire preuve de ***disponibilité***, accepter le ***bénévolat*** total.

Des actions interclubs et de valorisation de l'expérience menée dans chaque établissement, à l'échelle nationale ou régionale (région arabe) sont organisées ayant pour objectif de motiver les enseignants, les directeurs et membres du club de citoyenneté.

La structure de ce comité aide énormément à impliquer activement les jeunes dans la prise de décision pour les affaires scolaires, et permet aussi de développer de nouvelles formes de communication et d'interaction positive entre élèves et cadres pédagogiques.

2- **(Fonctionnement : (principales activités programmées (élaboration d'un projet citoyen)/ activités ponctuelles non programmées : participation à des activités avec des associations locales et internationales (Amnesty International/ ECPM/ OMCT…)**

- Les activités programmées du club de citoyenneté consiste à développer des projets citoyens selon l'approche basée sur les droits de l'homme. Après concertation et vote, les élèves membres du club de citoyenneté identifient le problème à résoudre, et essayent de réfléchir ensemble sur les étapes et les outils à suivre pour résoudre le problème en question.
- Activités ponctuelles non programmées : l'espace du club de citoyenneté a permis d'aborder des thématiques hors programme officiel et qui semble être parfois des sujets tabous, comme le cas de l'abolition de la peine de mort, la torture, l'homosexualité, la liberté de conscience, la santé reproductive…

Partenaires essentiels pour développer des clubs de droits de l'homme :

Ministère de la jeunesse et du sport
Les maisons de jeunes
Les maisons de Culture
Les Universités.
Les inspecteurs et conseillers pédagogiques

Activités menées dans les clubs de droits de l'homme

- La caravane de sensibilisation sur l'abolition à la peine de mort qui a touché 4 clubs dans le cadre des établissements de régions du Sud, du Centre et du Nord. (en partenariat avec ECPM)
- Participation des membres de clubs de citoyenneté au concours international de dessin sur « Eduquer à l'abolition » (en partenariat avec ECPM).
- Participation des membres gagnants au concours au le forum des jeunes pour l'abolition de la peine de mort au Maroc (Décembre 2015).
- Débat au sein des établissements secondaires sur la thématique du droit à la vie et abolition de la peine de mort dans 4 lycées dans différentes régions (en partenariat avec la Coalition Tunisienne Contre la peine de mort).

Impacts :

- Jeunes leaders engagés actifs dans leur localité.
- Intervention interne et externe du club ; Sortie du club de son cadre scolaire et création d'une dynamique locale au niveau de sa commune. Participation des membres du club à des manifestations et protestations communautaires. (Exp ; club ghomrassen)/ l'EXP du club de Sfax comment ils ont imposé des mesures locales pour la sécurité routière des élèves.
- Participation des clubs dans des activités planifiées dans le cadre du projet et celles qui ne sont pas planifiées. Des activités ponctuelles locales et internationales (comme le cas de participation des clubs au concours de dessin international sur l'abolition à la peine de mort avec l'association française ECPM et le cas de la participation du club de Kasserine à la semaine de la Justice transitionnelle organisée par l'association locale.
- Des jeunes capables d'inventer de nouvelles procédures de gestion et coordination de leur club (Exp, club de Kélibia).
- Avoir l'initiative à proposer la duplication des clubs dans leur gouvernorat (exp club de Kélibia)
- Revaloriser la notion du bénévolat et volontariat au sein du milieu solaire et associatif.
- Diminution du comportement d'intolérance relative au genre et aux région.
- Dynamique de groupe et réseautage spontané interclubs (échange et engagement sur les réseaux sociaux).